Contrefait et pouacre

Autor(en): **Gougenheim, G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **3 (1927)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-399077

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CONTREFAIT ET *POUACRE*

D'après tous les dictionnaires, aussi bien les dictionnaires ancien modèle (Académie, Furetière, Trévoux, Richelet) que les dictionnaires étymologiques récents (Littré, *Dictionnaire Général*, Clédat) l'adjectif *contrefait* « difforme » est le participe passé du verbe *contrefaire* « imiter ».

Quel rapport peut-on établir entre deux sens aussi différents ? Tandis que Furetière et Richelet ignorent un sens « rendre difforme » du verbe *contrefaire*, l'Académie, Trévoux, Littré donnent ce sens à la suite des autres acceptions, dont ils le font implicitement dériver.

Les auteurs du *Dictionnaire Général* ont vu la nécessité de préciser davantage et indiquent de la façon suivante la filiation des sens :

1) Imiter par artifice ;

2) Imiter ou reproduire d'une manière illicite ;

3) Faire dévier de la forme régulière. — Spécialement au participe passé employé adjectivement.

En élargissant le sens de *contrefaire* « rendre difforme » les auteurs du *Dictionnaire Général* ont pensé pouvoir mieux expliquer le passage du sens de « imiter » à celui de « difforme ».

M. Clédat, dans son *Dictionnaire étymologique*, a cherché à fournir une explication plus complète du changement sémantique :

« *Contrefaire*, c'est proprement faire une chose en face d'une autre (par restriction, semblable à l'autre), d'où reproduire artificiellement. Le participe passé *contrefait* s'applique à la chose faite ou déformée par imitation de l'autre : *une signature contrefaite*. D'ailleurs, avec certains compléments, *contrefaire* a le sens non plus d'imiter, mais de modifier (pour qu'on ne reconnaisse pas) : *contrefaire* sa voix. Comme une chose modifiée pour en imiter une autre

est généralement enlaidie, *contrefait* a pris de bonne heure le sens de « difforme » sans aucune idée d'imitation ».

Mais cette filiation sémantique nous apparaît peu satisfaisante. Il y a un abîme entre le sens d' « imiter » et celui de « difforme » et les frêles passerelles que tentent de jeter les dictionnaires précités ne peuvent le franchir. En effet :

1) Le sens de « modifier pour imiter » (ou « pour qu'on ne reconnaisse pas ») est un sens évidemment secondaire et qui ne s'emploie que dans certaines expressions. Or nous disons bien « une voix, une signature contrefaite » (déguisée) ; nous ne pouvons dire « une voix, une signature contrefaite » (difforme). Nous avons tout autre chose dans l'esprit quand nous disons « un visage contrefait » (déguisé pour imiter ou pour qu'on ne reconnaisse pas) et « un visage contrefait » (difforme).

Dire qu'une chose modifiée pour en imiter une autre est généralement enlaidie n'est qu'un pis-aller.

2) Le verbe *contrefaire* « rendre difforme », qu'on le suppose explicitement ou non, ne nous paraît présenter que peu de réalité.

Les dictionnaires n'en donnent pas d'exemple tiré de textes et les exemples qu'ils donnent sont peu variés. *Il a eu des convulsions qui lui ont contrefait tout le visage* (Académie, Littré). *La paralysie lui a contrefait le visage* (Furetière, qui ne donne pas de verbe *contrefaire* « rendre difforme », mais indique cet exemple s. v. *contrefait*).

Ces exemples, on le voit, sont empruntés à un temps composé. Aucun lexicographe n'a écrit : *Les convulsions lui contrefont le visage* ou *lui contrefaisaient le visage*.

Le *Dictionnaire Géneral* n'est même pas allé aussi loin que les autres. Il donne seulement au passif : *Un corps contrefait par la maladie* (Littré donne aussi s. v. *contrefait : Des enfants contrefaits par le rachitisme*). Ainsi le passage sémantique d' « imiter » à « rendre difforme » ne nous a pas paru expliqué d'une manière qui emporte la conviction et l'existence même d'un verbe *contrefaire* « rendre difforme », dont *contrefait* « difforme » serait le participe pris adjectivement, ne nous a pas semblé attestée par des exemples probants. Il convient, croyons-nous, de considérer l'adjectif *contrefait* en lui-même et de le décomposer en ses éléments : *contre*, élément essentiel, et *fait*, élément accessoire.

D'où vient ce *contre*? Il est non pas le contra latin, mais le « témoin » laissé par *contrait* qui a précédé *contrefait*.

L'ancien français connaît en effet, au sens du moderne *contrefait*, un adjectif *contrait*, participe passé de *contraire* < contrahere « contracter » ; dès le latin contractus était employé au sens de « perclus, difforme » (cf. *Thesaurus* et Du Cange). Mais ce *contrait* était un mot condamné à disparaître comme toute la famille du verbe *traire*. Les derniers exemples que Godefroy donne de *contrait* sont du XVe siècle : un exemple de Gréban, v. 13141 (G. Paris) :

Aveugles *contraictz*, ydropiques,

et un de Villon (Regrets de la Belle Heaulmière, éd. Jouaust, p. 45) :

Les bras courts et les mains *contraictes*.

Rabelais ne connaît que *contract* (Godefroy, s. v. *contrait*) qui est un latinisme.

Mais depuis le XIIIe siècle on avait trouvé à *contrait* un suppléant qui devait triompher de lui. Pour exprimer la même idée, mais avec un terme plus viable, il s'était créé un mot *contrefait*, sur le modèle de *malfait*. L'étymologie populaire avait en effet non pas décomposé *contrait* en con et tractus, mais reconnu dans ce mot un dérivé de contra[1].

L'étymologie populaire, qui reconnaissait *contre* dans *contrait*, voyait dans « un *contrait* » « un homme fait de travers, au rebours du bon sens ». *Contrait* et *contrefait* sont fréquemment associés à *bossu*, par exemple :

Il n'ert pas nains, *contrez*, boçuz
(*Tristan*, I, 3588, Michel, *apud* Godefroy, *s. v. contrait*).

Bossu si *contrefait* ni camus si puant

1. *Contrefait*, ainsi constitué, ne pouvait être qu'adjectif, comme *malfait*, et n'était pas susceptible de remplacer *contrait* dans la fonction de substantif où il était très fréquemment employé (cf. Godefroy, *s. v. contrait*) (cf. cependant : « Tenez-vous droit, mademoiselle, vous avez l'air d'une *contrefaite* », H. Monnier, *Scènes populaires*, p. 109).

M. Gilliéron, à qui j'avais soumis ce travail, voit dans *contrefait* une formation due à un savant ou à un pseudo-savant qui aurait décomposé *contractus* en *contraactus* = *contrefait*. Les principales objections que M. Gilliéron fait à mon hypothèse sont :

1) que *contrefait* se dit uniquement des personnes, au lieu que *malfait* peut fort bien se dire des choses;

2) que *contrefait* n'a jamais appartenu au vocabulaire proprement populaire.

(*Chastie-Musart* (XIIIe s.), 134, éd. Jubinal in *Œuvres de Rutebœuf*, t. III, p. 386 (1875) *apud* Littré *s. v. contrefaire*, historique).

Lourt et tsouret aveugle, bossu et *contrefait*

(Jean de Meung, *Test.*, 178 (Méon) *apud* Littré, *ibid.*)

Cette hypothèse est appuyée à notre avis par une étymologie populaire analogue qui s'est exercée sur un autre composé de *traire*, nous voulons parler de *rentraire*, terme de couturière, qui a été remplacé non par *rentirer*, comme *attraire* par *attirer*, mais par *rentrer*. Ce *rentrer*, condamné par Littré et par tous les auteurs de cacologies, dictionnaires du bon langage, etc., qui foisonnent dans la première moitié du dix-neuvième siècle, est attesté déjà dans Cotgrave [1]. Il est, pour la façon dont le composé de *traire* a été interprété, l'exact parallèle de *contrait*, compris comme dérivé de *contre*.

Une fois le mot *contrefait* fabriqué et entré dans l'usage, son histoire ne pouvait s'arrêter là; il a été par l'étymologie populaire, comme plus tard par les Académiciens et les étymologistes savants, uni à *contrefaire* « imiter », d'où action réciproque d'un mot sur l'autre et répartition de sens.

L'action de *contrefaire*, verbe, sur *contrefait*, adjectif, a donné à celui-ci dans une certaine mesure une personnalité verbale. C'est ce qui fait que les exemples de l'Académie, de Furetière, de Littré sont parfaitement admissibles; encore plus admissibles sont l'exemple du *Dictionnaire Général* « un corps *contrefait* par la maladie » et celui de Littré « des enfants *contrefaits* par le rachitisme ». Cet emploi est attesté au XVe siècle dans *Perceforest*, t. I, f° 69 (cité dans l'historique de Littré) : « Si avoient en leur compagnie un chevalier moult *contrefait* de bosse ».

Mais cet état est déjà ancien. Le mouvement en ce sens semble définitivement brisé aujourd'hui. *Contrefait* est uniquement adjectif et ne saurait avoir de complément comme un participe passé. Nous avons là un exemple précieux du travail de redressement et de correction qu'accomplit sans cesse la langue sur elle-

1. D'autres suppléants sont *rentrayer* (Desgrouais, *Gasconismes corrigés*, 2e éd., 1814, p. 363) et au participe passé, au lieu de *rentrait*, *rentraité* (Littré), à côté de *rentré*. La phobie que les auteurs de cacologies éprouvaient à l'égard de *rentrer* allait si loin que certains (Daniel, *Récréations Grammaticales*, 2e édition, Paris, 1842, p. 156 ; Mulson, *Vocabulaire Langrois*, Langres, 1822, p. 78, *s. v. renter*) condamnent le bon vieux mot *renter* (des bas).

même. Ce qui a empêché la constitution d'un verbe *contrefaire* « rendre difforme », susceptible d'être conjugué à tous les modes et à tous les temps, et a refréné tous les essais tentés dans ce sens, c'est évidemment le danger de l'homonymie avec *contrefaire* « imiter ».

L'action de *contrefait* adjectif sur *contrefaire* verbe nous apparaît moins nette; l'histoire de *contrefaire* « imiter » est extrêmement complexe. Peut-être l'existence de *contrefait* « difforme » a-t-elle contribué à donner au verbe un sens défavorable qu'il n'avait pas primitivement. Mais cette évolution a fort bien pu s'effectuer d'elle-même, par une filiation naturelle des sens (comme elle est indiquée par Littré, le *Dictionnaire Général* et M. Clédat). Plus probablement l'existence de *contrefait* adjectif a diminué la vitalité de *contrefaire* et l'a restreint, comme il est aisé de s'en rendre compte par les dictionnaires, à un certain nombre d'emplois bien déterminés qu'aucun sens général vivant ne féconde plus. Nous avons vu un des résultats de cette mutilation dans la répartition de sens que la langue moderne a faite entre *contrefait* (adjectif) « difforme » et *contrefait* (participe passé de *contrefaire*) « imité ».

Cette répartition n'existait pas au XVIe siècle. Louis XII pouvait écrire « un tableau où il est mal *contrefait* », c'est-à-dire mal représenté (*Lettres*, t. IV, p. 339, cité par Lacurne de Sainte-Palaye, *s. v. contrefait*).

Deux des exemples de Montaigne cités par Littré ne seraient plus reçus dans la langue moderne :

d'une part : « Ces Égyptiennes *contrefaictes* » (I, 269), c'est-à-dire ces Égyptiennes qui ne sont pas d'Égypte ;

d'autre part : « la generale police du monde où il n'y peult avoir rien de *contrefaict* » (I, 258).

Ces exemples nous montrent comment s'est effectuée la répartition : *contrefait* « difforme » ne peut se dire que des personnes, *contrefait* « imité » est restreint aux choses. C'est là en somme la répartition primitive dont le moyen français avait tenté de se dégager et à laquelle la langue est revenue pour éviter des confusions gênantes.

On pourrait objecter à notre étymologie de *contrefait* « difforme » l'existence de formes *contrafatto* en italien (attesté dans Boccace) et *contrahecho* en espagnol. Mais nous pensons que ces deux langues,

qui ont d'ailleurs gardé *contratto* et *contrecho*, ont calqué leur *contrafatto* et leur *contrahecho* sur le français *contrefait*. Les parlers rhéto-romans ne connaissent qu'un type contractus (Conradi, Palliopi). Le roumain n'a rien qui corresponde à *contrait* ni à *contrefait*[1].

*
* *

Le mot *pouacre* offre un problème d'évolution sémantique assez curieux.

Les mots latins podagra et podager empruntés au grec ποδάγρα et ποδαγρός ont donné en a. fr. *poacre* subst. masc. et fém. « goutte » et *poacre* adj. « goutteux ».

> Le *poacre* a es piez
> (Wace, *Rou*, 2e p., 2190, Andresen).

> Dont li va li *poacres* a ses piez descendant
> (Herman, *Bible*, Richel. 20039, f° 63 v°)
> (cités par Godefroy, *s. v. poacre*).

et :

> *Poacre*, damagos e laiz
> Dunt tuz a ja les pez desfaiz
> (Benoit, II, 12069)
> (cité par Littré, *s. v. pouacre*).

Or nous trouvons, dès le moyen âge, *poacre* subst. au sens de « gale, rogne » :

> Avant par le corps vous frotez
> Tant que celle *poacre* ostez
> Qui a vous tient
> (*Miracle d'Amis et Amille, Th. fr. au M. A.*, p. 260).

« A une autre espece de roigne est aussi subject ce bestail [les bêtes à laine]. tres fascheuse et importune, car elle le prend au museau, l'empeschant de paistre. Les anciens François l'appelloient *poacre* »
(O. de Serres, *Th. d'Agric.*, VIII, 6e éd., 1605)
(cités par Godefroy, *s. v. poacre*).

1. Consultant, après avoir rédigé cette note, le *Dictionnaire Étymologique* de Ménage, nous avons constaté que l'étymologie que nous proposons avait déjà été indiquée par Caseneuve sous une forme assez analogue à celle de M. Gilliéron : « Or encore bien que *contractus* vienne proprement *a contractione nervorum*, je suppose que sur l'opinion qu'on eut que *contractus* était *quasi contraactus*, on en forma le mot de *contrefait* ; ce qui a de l'apparence à cause de l'ignorance et de la barbarie des siècles passés ».

De même les dérivés *poacrés* et *poacreus* signifient « infecté de plaies, d'ulcères » [1].

Poacre, substantif, ne semble pas avoir vécu au delà. *Poacre*, (*pouacre*), adjectif, a persisté et a poussé plus loin son évolution. Il n'est plus attesté à partir du XVIe siècle qu'au sens de « sale, vilain », subst. et adj.

« *Poüacre*, c'est vilain, pourri, et par conséquent oiseux, fayneant » (Nicot, 1606).

« *Poüacre* : com. snivelly, snotty, rotten, filthy ; one that without respect of any presence is ever spitting, spattering, or blowing his nose ; and hence also, lither, lazie, stoathfull, idle » (Cotgrave, 1660).

« *Poüacre*, adj. de tout genre. Salope, vilain. Il est bas, et son usage le plus ordinaire est au substantif. *C'est un poüacre, c'est un vilain poüacre* » (Acad., 1694).

Au sens de « goutte » et de « goutteux » *pouacre* est remplacé au XVe et au XVIe siècle par *podagre* subst. et adj. et *podagreux* adj. (voir les ex. de Godefroy).

Comment un terme médical qui signifie « goutte » a-t-il pu passer au sens, tout différent, de « maladie répugnante » ? Comment un adjectif qui signifie « goutteux » a-t-il pu perdre complètement le souvenir de son sens premier jusqu'à signifier exclusivement « sale, dégoûtant » ? Nous ne nous représentons pas bien aujourd'hui *goutte* et *goutteux* prenant le même chemin.

La cause de cette transformation nous paraît résider dans la forme même du mot : *pouacre* évoquait infailliblement l'interjection de dégoût : *pouah*, anciennement *pouac*.

Cette interjection ne nous est attestée qu'au XVIe siècle :

> *Pouac*, vous avez vessy
> (*Farce de Calbain*, cité par le *Dictionnaire Général*).

Mais il ne nous semble pas téméraire de la supposer sensiblement plus ancienne.

Une confirmation indirecte de ce que nous avançons nous est fournie par Cotgrave (1660) : « *Pouac* Faugh ; an Interjection used

1. Voir les exemples de Godefroy. Toutefois le sens d' « ulcère » donné à *poacrise* par Godefroy qui cite uniquement l'exemple de G. Chastellain (*Chronique des ducs de Bourgogne*, V, 40, Kervyn) : « Il ne pouvait mettre pied devant autre pour les gouttes et *poacrises* de son corps » me paraît contestable.

when any filthy thing is shewed, or said », qui use du même mot *filthy* que dans la définition de *poüacre*.

Dès lors on voit clairement l'idée de « dégoût » qui s'attachait au mot *pouacre* et qui a fini par lui faire exprimer uniquement la répugnance.

Paris. G. GOUGENHEIM.

Le gérant : A. TERRACHER.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXVII.